

**MON DOCTEUR**  
*ESTHÉTIQUE*  
CLINIQUE DIGITALE

**DEVIS BOTOX**  
**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ECLAIRE**

Patient(e) :  
Date de naissance :

Le

Désignation	Prix unitaire TTC	Quantité	Total
<b>Total HT</b>			
<b>TVA</b>			
<b>Total TTC</b>			

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise par la présente MON DOCTEUR ESTHETIQUE à réaliser un traitement de médecine esthétique au niveau des zones indiquées ci-dessus selon le(s) protocole(s) proposé(s), dont le(s) tarif(s) m'a(ont) été donné(s).

Les détails de la procédure m'ont été expliqués en termes clairs et je les ai totalement compris.

J'ai été informé(e) du bénéfice que je pouvais attendre du soin, et du nombre de séances dont je pourrais avoir besoin, mais aussi que certains accidents, bien que rares, pouvaient se produire. J'ai eu de la part du médecin une explication sur les autres méthodes possibles ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients. Je déclare être totalement éclairé(e) des risques et complications possibles, spécifiques, immédiats et secondaires auxquels je pourrais être confronté(e).

### **INJECTION TOXINE BOTULIQUE**

La toxine botulique est une protéine issue de la culture bactérienne "Clostridium Botulinum". Elle est utilisée depuis 1989 après les travaux d'Alan SCOTT dans la correction de strabisme et du blépharospasme de l'adulte., puis ultérieurement dans plusieurs pathologies musculaires comme le torticolis spasmodique, les spasmes de la face, les dysphonies etc... Son efficacité dans le traitement des rides a été établie depuis 1992 par les Docteurs Jean et Alastair CARRUTHAIRS, ophtalmologue et dermatologue canadiens. Le traitement consiste à injecter de très faibles quantité de substance active de toxine botulique purifiée et atténuée, directement dans les muscles responsables des rides, afin de diminuer leur hyperactivité.

### **PRECAUTIONS D'EMPLOI**

- La prise d'Aspirine, d'anti-inflammatoires ou d'antiagrégants plaquettaires est à éviter 8 jours avant les injections afin d'éviter le risque d'hématome. Ils pourront être repris 8 jours après l'injection.
- La peau est désinfectée, tout maquillage devra être retiré.
- On injectera ensuite à l'aide d'une seringue et d'une aiguille, des petites doses de solution de toxine botulique dans les muscles concernés, sur des points très précis.
- Il n'est pas nécessaire de réaliser une anesthésie locale au préalable, tant les injections sont peu douloureuses.
- Il faut éviter de s'allonger dans les 4 heures qui suivent l'intervention, de mettre la tête en bas ou complètement en arrière, de masser les zones injectées et de prendre l'avion immédiatement après le traitement, ceci afin de limiter le risque de diffusion du produit.
- Pas de sauna, hammam, bains chauds.

### **EFFETS OBTENUS**

L'efficacité apparait dès la première semaine, atteint son maximum en 1 mois et se maintient pendant 4 mois environ. Le retour à l'état initial est progressif et à partir du 4ème ou 6ème mois, les contractions musculaires reprennent lentement et les rides réapparaissent progressivement telles qu'elle l'étaient avant l'injection. Une nouvelle séance d'injection de toxine botulique peut alors être proposée.

Le résultat des injections de la toxine botulique à vise esthétique peut être variable d'un patient à l'autre. Il dépend des caractéristiques anatomiques des muscles, en particulier de leur puissance, de l'épaisseur de la peau et de la profondeur des rides. Plus les muscles sont puissants et la peau épaisse, moins le résultat sera complet.

**MON DOCTEUR**  
***ESTHÉTIQUE***  
**CLINIQUE DIGITALE**

Les injections de toxine botulique à visée esthétique ont pour objectif de vous satisfaire dans des proportions réalistes. Seule une évaluation précise, avec votre médecin, des modifications potentielles de votre aspect esthétique, vous permettra d'obtenir le meilleur résultat.

### **CALENDRIERS DES INJECTIONS**

Ce calendrier peut varier selon la réactivité au produit de chaque patient. En général, une 2ème séance est à prévoir en respectant un délai minimal de 3 mois et une 3ème séance se fera après 9-12 mois, soit en moyenne trois séances par an afin de préserver un résultat optimal. Les réinjections se feront à votre demande dès que la ride réapparaît.

La formation d'anticorps est possible, mais elle reste exceptionnelle dans l'utilisation esthétique de la toxine. Cependant, pour éviter cet effet "vaccin", il est nécessaire de respecter un délai minimum de 3 mois entre chaque séance sauf retouche éventuelle.

- Ce produit, s'il en reste après la séance, est conservé 1 mois pour d'éventuelles retouches.

### **CONTRE-INDICATIONS**

Les contre-indications sont peu nombreuses, mais importante à respecter :

- Contre-indications absolues : Myasthénie, maladies neuromusculaires, traitement concomitant avec des aminosides, une allergie à la toxine botulique.
- Contre-indication relatives : cicatrice locale, dermatose inflammatoire en poussée (à traiter au préalable).
- Un traitement anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire à dose efficace en cours, nécessite des précautions d'emploi. Vous devez par conséquent, au moindre doute, effectuer les examens nécessaires et en communiquer les résultats à votre praticien.
- Toute grossesse, même débutante (quelques jours seulement) nécessite de retarder la date des injections à après l'accouchement / allaitement. Vous devez par conséquent, au moindre doute, effectuer les examens nécessaires et en communiquer les résultats à votre praticien.

Prévenez votre médecin, si vous êtes soigné(e) par ailleurs par des injections de toxine botulique pour des spasmes pathologiques ou pour hypersudation. D'une manière générale, vous ne devez pas hésiter à mentionner le moindre problème de santé.

### **EFFETS SECONDAIRES ET COMPLICATIONS**

Les effets secondaires et les complications sont rares et transitoires et seront d'autant plus évités, si les contre-indications et les précautions d'emploi sont bien respectées.

- Ecchymoses, oedème, douleur aux points d'injection
- Mal de tête passager
- Ptosis de la paupière supérieure, se manifestant par une ouverture limitée de la paupière. Cet effet est rare (0.5 à 5% des cas) et est toujours réversible, sa durée étant plus courte que l'effet de la toxine botulique sur les rides et peut durer jusqu'à 4 semaines environ. Un traitement local pourra être prescrit par votre médecin le cas échéant.
- Abaissement des sourcils, résultats asymétriques, une correction sera alors possible par de minimes injections
- Diplopie transitoire (vue double)
- Résistance au traitement
- Allergie à la toxine botulique

-----  
J'ai informé le médecin de mes allergies connues, ainsi que mes traitements en cours, de mes antécédents pouvant contre indiquer le traitement. Je m'engage à suivre toutes les recommandations et les prescriptions du médecin et de l'informer de nouvelles prescriptions possibles.

Je suis satisfait(e) des informations communiquées. Mon consentement éclairé au traitement fait suite à cette information détaillée et suffisamment claire pour que je puisse arrêter mon choix. C'est donc en toute connaissance de cause que je consens à faire effectuer le traitement.

Il est convenu qu'un délai de 15 jours minimum peut être respecté entre la remise de ce document et le début du traitement. Il s'agit d'un délai de réflexion qui peut toutefois être réduit à votre demande expresse : vous devez simplement le stipuler par écrit au bas du devis avec votre signature.

Bien évidemment, l'acceptation de ce devis vous laisse libre d'interrompre votre traitement à tout moment.

Pour effectuer le traitement, votre médecin réserve les équipements nécessaires et l'absence à un rendez-vous fixé et non

**MON DOCTEUR**  
*ESTHÉTIQUE*  
**CLINIQUE DIGITALE**

décommandé 48 heures à l'avance fera - sauf cas de force majeure documenté - l'objet d'une facturation du montant de la séance/intervention prévue.

Si vous avez moins de 18 ans, un accord parental ou du tuteur légal est nécessaire pour entamer le traitement. Le tarif intègre les honoraires médicaux et l'utilisation du matériel de la clinique.

L'absence de cotation de cet acte médical dans la nomenclature de l'assurance maladie explique qu'aucun remboursement n'est possible et qu'aucun arrêt de travail ne pourra être accordé pour cet acte à visée esthétique.

Devis établi en double exemplaire,  
le

Médecin : MON DOCTEUR ESTHETIQUE  
Signature :

Patient(e) :

**Remise du devis**

Devis reçu avant l'exécution de la prestation

Date :

Signature

**Acceptation du devis**

Devis accepté après réflexion

Date :

Signature